

Conseil communal de Chavornay

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 MARS 2021.

Présidence de M. Philippe VERLY.

La séance débute à 20h. Membres présents : 52

Sont excusés: Mme Véronique BRÖNNIMANN.

Messieurs Charles-Henri BARBY, Olivier BRIAND, Alain HUSSON, Sébastien MALHERBE, Roger METROZ, Nicolas

PITTET.

Sans excuse: M. Nicolas AUBERT

Après avoir répété les mesures sanitaires, M. Philippe VERLY, président, nous fait une demande.

Quelques jours avant le Conseil du 10 décembre 2020, M. STÄUBLI, notre boursier, nous a proposé de changer, pour une date restant à fixer, le mode de paiement des jetons de présence des membres du Conseil. Sa proposition est de ne plus payer en espèces au moyen de la traditionnelle enveloppe, mais que chaque conseiller donne un numéro de compte afin qu'il puisse verser le montant dû à chacune et chacun. Lors de notre dernière séance de bureau, nous avons décidé de vous soumettre cette proposition et de la passer au vote.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

La proposition de M. STÄUBLI que les jetons soient payés sur un compte bancaire ou postal est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.
- 2. Communications de la Municipalité.
- 3. Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.
- 4. Questions Pétitions.
- 5. Projet d'implantation d'un chauffage à bois sur le site scolaire du Verneret Demande de crédit d'étude (préavis 1 1/21).

- 6. Bâtiment rue de la Cité 3 Changement de chauffage et isolation Demande de crédit (préavis 2 1/21).
- 7. Ruisseau de Mivellaz à Corcelles-sur-Chavornay Finition et raccord du trottoir de l'estacade et raccordement des eaux de surface (préavis 3 1/21).
- 8. Vente de terrain en zone industrielle à POMOCA SA (préavis 4-1/21).

L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Arrivée de M. Nicolas AUBERT à 20h07.

Il y a maintenant 53 membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

2. <u>Communications de la Municipalité.</u>

Nous avons reçu des communications écrites :

1. Corrections fluviales du Nozon:

Pas de discussion.

2. Soutien à l'économie locale :

Pas de discussion

3. Chauffage du temple de Chavornay :

Pas de discussion.

4. <u>Programme de législature – Bilan final :</u>

Pas de discussion.

5. <u>Construction d'un immeuble de 10 logements adaptés et d'un Centre d'Accueil Temporaire (CAT) :</u>

Pas de discussion.

6. Rue de la Cité – Changement de nom :

Pas de discussion.

Communications orales:

- 2.1 M. Christian KUNZE, syndic, nous informe que la Municipalité a décidé récemment que dorénavant les communications au Conseil seront également mises dans le Chavornay Infos dans un esprit de transparence. Comme ce sont souvent des informations qui intéressent un peu tous les citoyens, la Municipalité pense que ça peut améliorer l'information. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une précision électoraliste.
- 2.2 M. Guillaume ABETEL, municipal, nous informe que dans le cadre des oppositions de la 2^{ème} enquête complémentaire de la ferme Blanc à Corcelles, il y a une visite sur place qui se fera avec la DGE, un consultant externe en agriculture et environnement, la commune et le propriétaire le 23 mars.
- 2.3 M. Didier LOMBARDET, municipal, l'ASAICE, d'entente avec la commune d'Ependes va mettre en fonction une UAPE de 24 places dans le collège d'Ependes. Les locaux sont existants, on utilise des locaux au rez-de-chaussée et au sous-sol (la salle du Conseil communal). Ces locaux ont été prés validés par l'OAJE (Office d'Accueil de Jour du Canton), donc c'est une extrême bonne nouvelle et ces locaux seraient disponibles à la rentrée d'août 2021. Il y aura peu de frais d'investissement, puisque l'ASAICE compte une certaine provision pour équiper ces locaux. C'est une excellente chose et ça arrangera bien les familles d'Ependes et de la région de pouvoir confier leurs enfants à cette UAPE. Ça sera sous l'égide de l'Ile aux Corbeaux, le même mandat que les sites de Bavois et Chavornay.

Il n'y a plus de questions.

3. <u>Communications des commissions permanentes et/ou des délégués aux associations intercommunales.</u>

CISEROC:

Pas de discussion.

Commission de recours en matière d'impôts et en matière informatique.

3.1 M. Fabrice VUILLENS nous informe que suite à la décision que la Commission a rendu en janvier, le recourant a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal.

ARCC:

Pas de discussion.

AIAE:

Pas de discussion.

ORPC:

Pas de discussion.

ASAICE:

Pas de discussion.

AJOVAL:

Pas de discussion. La Commission espère juste une prise de position sur la demande de sortie d'ici la fin de la législature.

4. Questions – Pétitions.

4.1 Mme Aline BAÙ, concernant la sécurité à la rue de la Cité. Plus précisément la sécurité concernant les piétons et surtout les enfants qui empruntent le chemin pour aller à l'école. La barrière qui sécurise le long de la route est en très mauvais état et tombe en ruine. Actuellement, ce chemin n'est plus complétement protégé, car sur environ 1/3 de sa longueur, la barrière est inexistante, ce qui permet aux voitures de croiser et de se déporter sur le trottoir et même de s'y parquer. Avez-vous prévu de réparer la barrière en attendant que le préavis qui concerne la rue de la Cité soit mis en œuvre ?

M. Pascal DESPONDS, municipal, répond qu'il apprend ce soir ce fait, il remercie Mme BAÙ pour son intervention. Il faut un délai d'exécution pour la mise en œuvre des travaux, il imagine que l'on peut mettre du provisoire en attendant, la Municipalité ne va pas laisser traîner cela et va s'en occuper.

4.2 M. Yvan THIERY, concernant les résultats des élections. Il nous dit que tous dans cette salle attendent dimanche avec impatience. Il se demande comment les résultats des élections vont être communiqués, en ces temps de crise pandémique? D'habitude, on affiche les résultats au pilier public, on se bouscule un peu devant, ça lui paraît un peu difficile. Avez-vous envisagé une solution.

M. Philippe VERLY, président, répond que dans un premier temps, une fois les dépouillements terminés, Municipalité et Conseil communal, les cloches vont sonner dans les trois villages. Avant on affiche au pilier public et ça sera mis assez rapidement sur le site de la commune par Mme Véronique MALHERBE.

M. THIERY dit qu'il n'y a pas de consignes particulières, on va entendre les cloches, on va venir et on va se réunir.

M. VERLY répond qu'il y a des consignes très strictes pour le bureau de vote, après il est clair qu'au niveau des gens qui veulent se renseigner, les consignes sont qu'à l'extérieur, c'est 15 personnes maximum et à l'intérieur, c'est 5 personnes actuellement. Comme à Chavornay le pilier public est à l'intérieur, c'est donc 5 personnes. Mais ça sera très rapidement sur internet, on doit afficher d'abord et dans les 10 à 15 minutes ça sera sur le site de la commune.

Il n'y a plus de questions.

Pour les points suivants, le président rappelle que le rapporteur peut se contenter de lire uniquement les conclusions de son rapport. Avant lecture, si une conseillère ou un conseiller souhaite la lecture complète du rapport, elle ou il peut le demander.

5. <u>Projet d'implantation d'un chauffage à distance à bois sur le site scolaire du Verneret – Demande de crédit d'étude (préavis 1 – 1/21).</u>

M. Christian GERBER rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

Compte tenu du montant de l'investissement, ce préavis a également été soumis à l'examen de la Commission des finances.

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 1 − 1/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été soumis à l'ordre du jour ;

Décide:

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 43'120.00 HT pour l'étude du projet d'implantation d'un chauffage à distance « CAD » sur le site du Verneret;
- 2. D'accorder à la Municipalité d'entreprendre les travaux préparatoires entre les bâtiments C et AA pour 114'000.00 HT;
- 3. De demander à la société « Le Triage Sàrl » d'étudier la possibilité d'alimenter en bois la centrale de chauffe ;
- 4. De régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan, amortissable en 10 ans au maximum pour la partie étude et de 30 ans pour la partie travaux.

L'étude du projet d'implantation d'un chauffage à distance « CAD » sur le site du Verneret et les travaux préparatoires entre les bâtiments C et AA sont acceptés à l'unanimité.

6. <u>Bâtiment rue de la Cité 3 – Changement de chauffage et isolation – Demande de crédit (préavis 2 – 1/21).</u>

M. Jean-Marc BEAUVERD, rapporteur, nous donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

Ce rapport comporte un amendement, nous allons le traiter, la discussion est ouverte sur cet amendement :

Amendement:

Afin d'améliorer l'isolation de ce bâtiment, une isolation sous dalle et sur soubassement doit être posée. La somme de ces travaux coûtera CHF 10'997.45 francs.

La commission invite le conseil communal à ajouter 11'000 francs complémentaires au crédit.

La discussion est close, nous passons au vote.

L'amendement de la Commission est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur le rapport de la Commission et sur le préavis.

- 6.1 M. Nicolas AUBERT dit que le bâtiment est assez âgé, il date de 1946 et il était prévu pour un usage totalement différent qu'actuellement. Il aimerait savoir si tous les travaux avaient été envisagés sur le long terme et quelle était la durée de vie du bâtiment? Et si d'autres solutions avaient été envisagées pour accueillir les enfants?
 - M. Eric GORGERAT, municipal, répond qu'au sujet de ce bâtiment, actuellement celui-ci répond à un besoin et les travaux qui vont se faire, c'est une vision à plus ou moins long terme. A long terme, la Municipalité n'en a pas discuté. Il est vrai que ce bâtiment correspond à un besoin réel, on a un collège à la Cité et également une garderie préscolaire, on a vraiment une cohésion sur ce terrain.
- 6.2 Mme Line ROUX dit qu'on parle de murs et de sols, par contre qu'est-ce qu'il en est de la toiture ?
 - M. GORGERAT dit qu'il y a déjà une isolation au plafond et l'isolation sera renforcée.

La discussion est close, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le rapport de la Municipalité n° 2 1/21;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amélioration de l'enveloppe thermique et à la mise aux normes de la production de chaleur du bâtiment communal de la Cité 3 à Chavornay;
- 2. D'accorder à ce titre un crédit de CHF 94'000.00;
- 3. De financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

Le changement de chauffage et isolation du bâtiment rue de la Cité 3 est accepté par 48 voix avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

7. Ruisseau de Mivellaz à Corcelles-sur-Chavornay – Finition et raccord du trottoir de l'estacade et raccordement des eaux de surface (préavis 3 – 1/21).

Mme Michèle OPPLIGER, rapportrice, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 3 − 1/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 129'240.00 pour la finition et raccord du trottoir de l'estacade et récupération des eaux de surface parallèlement aux travaux de renaturation du ruisseau de Mivellaz;
- 2. De régler ce montant par la trésorerie courante et de le porter sur un compte au bilan amortissable en 30 ans, au maximum.

La finition et raccord du trottoir de l'estacade et récupération des eaux de surface parallèlement aux travaux de la renaturation du ruisseau de Mivellaz sont acceptés à l'unanimité.

8. <u>Vente de terrain en zone industrielle à POMOCA SA (préavis 4 – 1/21).</u>

M. Ali-Georges MAIRE, président de la Commission des finances, nous donne lecture de son rapport.

La discussion n'est pas demandée, nous passons au vote.

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité n° 4 − 1/21 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide:

- D'autoriser la Municipalité à vendre une surface de 3'800 m2 à 4'500 m2 de la parcelle 1623 d'une surface de 12'347 m2 à POMOCA SA au prix de CHF 240.00 le mètre carré;
- 2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

La vente de terrain en zone industrielle à POMOCA SA est acceptée à l'unanimité.

Avant de clore la séance, nous passons au contre-appel.

M. Philippe VERLY, président, nous rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 29 avril.

La séance est close à 20h42.

Le président :

Philippe VERLY

La secrétaire :

M-C. SCHNEITER

Chuck Meloude